VILLE DE RODEZ
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2026
Délibération N°2026-153

VILLE de RODEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil municipal
En exercice : 35
Présents : 32
Conseillers excusés et représentés : 2
Conseiller excusé et non représenté : 1

Commune de Rodez
Hôtel de Ville
Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9
Tél : 05 65 77 88 00

L'an 2026, le vendredi 25 septembre 2026, à 18h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué le vendredi 18 septembre 2026, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. Stéphane MAZARS, Maire de Rodez.

Conseillers présents (32)
Mesdames AUGUY-PERIE Nathalie, BONVALET-YOUNES Sarah, BULTEL-HERMENT Monique, CHAPELLE Pascale, DROMER Eugénie, FERNANDEZ Edwige, GUY Carine, LUCAS Sophie, MISTRETTA Carole, PEYROUTY Elodie, RENIER Laura, ROUMEGOUS Virginie, SOUCHARD Karine, VALADIER Agnès, VEZY Camille, VIDAL Sarah.

Messieurs AUSTRUY Fabien, BESSIERE Pierre, BORIES Simon, CABROLIER Kévin, CORTESE Franck, DESTREBECQ Clovis, FILOE Ewan, JULIEN Serge, LIRAUD Emmanuel, MAZARS Stéphane, MONTEILLET Florian, NICOLAS Olivier, RAMONDENC Brice, RAYNAL Fabrice, SMIRNOFF Pierre, TEYSSEDRE Christian.

Conseillers excusés et représentés (2) :

MIQUEL Elodie	a donné pouvoir à	VIDAL Sarah
LAURAS Christophe	a donné pouvoir à	TEYSSEDRE Christian

Conseiller excusé et non représenté (1)
CAYLA Florence

Secrétaire de séance : Ewan FILOE

DELIBERATION N°2026-153 – Aides municipales pour l'habitat - Programme d'intérêt général

Vu le Programme local de l'habitat (PLH) 2021-2026 de Rodez Agglomération ;
Vu la convention du Programme d'intérêt général (PIG), établie pour une durée de cinq ans, entre Rodez Agglomération, l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, l'État, la Région Occitanie, Procivis Sud Massif Central, Action logement, et les communes qui participent au financement des actions ;
Vu la délibération n° 2021-195 du conseil municipal du 5 novembre 2021 portant approbation du PIG ;
Vu la délibération n° 2021-196 du conseil municipal du 5 novembre 2021 portant participation de la Ville de Rodez au financement du volet « adaptation des logements au vieillissement et au handicap » dans le cadre du PIG.
Vu la délibération n° 2025-133 du conseil municipal du 14 novembre 2025 portant approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'amélioration de l'habitat de type renouvellement urbain du centre ancien de Rodez et l'avenant n° 1 à la convention du programme d'intérêt général de Rodez agglomération.

Considérant ce qui suit :

Considérant les modalités d'aides financières applicables à destination des propriétaires occupants pour l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap.

Pour favoriser le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie, la Ville de Rodez abonde les aides de l'ANAH et de Rodez Agglomération à hauteur de 5 ou 10 % suivant le revenu des propriétaires, sur une dépense subventionnable plafonnée à 22 000 €.

Considérant le tableau ci-joint portant attributions des subventions.

Le Comité agrément habitat du 7 septembre 2026 a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce dossier.

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026153-DE
Reçu le 09/10/2026

VILLE DE RODEZ
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2026
Délibération N°2026-153

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par 34 voix pour :

- approuve l'attribution des subventions dans les conditions susmentionnées ;
- autorise Monsieur le maire ou son remplaçant à signer tout document pour l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance	Le Maire
Signé : Ewan FILOE	Signé : Stéphane MAZARS
Acte dématérialisé	Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération
Publiée le 9 octobre 2026
Transmise en Préfecture le 9 octobre 2026

Délais et voies de recours

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026153-DE
Reçu le 09/10/2026

N° dossier	Adresse des travaux	Nature des travaux	Montant des travaux en euro (HT)	Montant des travaux subventionnables en euro (HT)	**Montant de la subvention communale (en euro)**
PO - 012016502	11, rue de Paraire	Adaptation SDB et WC	3 916	3 552	**355**
PO - 012016632	3, impasse des Jardins	Installation monte escalier	10 244	10 244	**512**
PO - 012016520	22, rue des Moutiers	Adaptation SDB, WC, main courante et volets roulants motorisés	12 508	10 375	**1 037**
PO - 012016547	6, rue de la Liberté	Adaptation SDB, WC et installation plateforme élévatrice	22 097	22 000	**2 200**
PO - 012016518	411, avenue de Saint Félix	Adaptation SDB, WC, main courante escalier	9 335	8 955	**448**
PO - 012016685	13, rue de Bel Air	Adaptation SDB et WC	5 169	4 603	**460**
PO -012016648	3, rue des Fleurs	Adaptation SDB et motorisation volets roulants	14 235	11 716	**586**
PO-012016694	10, avenue Saint Pierre	Adaptation SDB, WC et motorisation volets roulants	8 361	6 880	**688**

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026153-DE
Reçu le 09/10/2026